



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

32 = Nombre de conseillers en exercice
23 = Conseillers présents (22 à compter du point 10)
9 = Conseillers représentés (10 à compter du point 10)
32 = Total des votes
Convocation du 7 avril 2021

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le treize du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, sous la Présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIHO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, BODET Judicaële, CENDECKI Christian, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (jusqu'à 19h57, point 10), STRACH Joana.

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par POKRANDT Frédéric, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CANZERINI SALVADOR Hélène par PETRAUKAS Daniel, COUGOUILLE Marie-Ange par PETITCLAIR Guillaume, JACQUIN Eric par MENICHETTI Fabienne, LEBRUN Marie par DESTREMONT Gilles, NARCISI Myriam par REHIBI Sébastien, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume (à compter de 19h57, point 10)

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, JACQUIN Eric, LEBRUN Marie, NARCISI Myriam, SPIZAK Pierrick (à compter du point 10)

Secrétaire de séance :

FALCHI Antoine



Les débats sont consultables en vidéo sur le site : <https://vimeo.com/user99823407>

001 COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du trésorier, pour l'année 2020,

VU la concordance entre le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier, et le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MAJORITE DES VOTANTS
(Absentions : 2 - BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno)**

- ADOpte le compte de gestion du budget principal de la CCPHVA du trésorier pour l'exercice 2020.
-

002 COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE 2020 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DES REPORTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du trésorier, pour l'année 2020,

VU la concordance entre le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier, et le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Absentions : 2 - BOCET Judicaële, GUILLOTIN Bruno)**

- ADOPTE le compte de gestion du budget annexe de la CCPHVA du trésorier pour l'exercice 2020.

003 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2020 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DES REPORTS

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président a quitté la séance.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MAJORITE DES VOTANTS
(Absentions : 2 - BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno)**

Réuni sous la présidence de Monsieur BOCEK Claude, vice-président, élu président de séance, délibérant sur le compte administratif 2020 de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette dressé par Monsieur Patrick RISSER, Président.

- ARRETE les résultats définitifs du compte administratif du budget principal 2020 de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement	
Recettes	6 574 257 .67 €
Dépenses	6 694 899.91 €
Résultat	
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat cumulé	-120 642 .24 €
Investissement	
Recettes	4 643 793.98 €
Dépenses	7 113 116.08 €
Résultat	
Résultat antérieur reporté	-5 496.65 €
Résultat cumulé	-2 474 818 .75 €
Restes à réaliser	
Recettes	7 790 054.85 €
Dépenses	4 567 606.13 €
Solde des restes à réaliser	3 231 448.72 €

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 En report à nouveau (ligne 002), la somme de **-120 642.24 €**
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

004 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE 2020

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président a quitté la séance.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MAJORITE DES VOTANTS
(Absentions : 2 - BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno)**

Réuni sous la présidence de Monsieur BOCEK Claude, vice-président, élu président de séance, délibérant sur le compte administratif 2020 de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette dressé par Monsieur Patrick RISSER, Président.

- ARRETE les résultats définitifs du compte administratif budget annexe 2020 de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement	
Recettes	3 741 041.91 €
Dépenses	3 932 820.01 €
Résultat	
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat cumulé	-191 778.10 €
Investissement	
Recettes	36 076.04 €
Dépenses	561 021.21 €
Résultat	
Résultat antérieur reporté	36 076.04 €
Résultat cumulé	-488 869.13 €

Restes à réaliser	
Recettes	0.00 €
Dépenses	110 828.27 €
Solde des restes à réaliser	-110 828.27 €

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
en report à nouveau (ligne002), la somme de -191 778.10 €
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

005 VOTE DU TAUX DES TAXES 2021 - TAXE FONCIERE (TF)

Sur proposition de Monsieur le Président,

CONSIDERANT les assiettes prévisionnelles de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti pour la collectivité ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MAJORITE DES VOTANTS**

(Contres : 3 - GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, BODET Judicaële
Absentions : 9 - SPIZAK Pierrick, REHIBI Sébastien (3), PETRAUSKAS Daniel (2), PETITCLAIR Guillaume (2), FELICI René
Pour : 20)

- VOTE un taux de TFB de 2.7 % pour 2021.
- PREVOIT les recettes au budget primitif.
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président.

006 VOTE DU TAUX DES TAXES 2021 - TAXE FONCIER NON BATI (TFNB)

Sur proposition de Monsieur le Président,

CONSIDERANT les assiettes prévisionnelles de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti pour la collectivité ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- VOTE un taux de TFNB de 4.17 % pour 2021.
- PREVOIT les recettes au budget primitif.
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président.

007 VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) 2021

Sur proposition de Monsieur le Président,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- VOTE un taux de CFE pour 2021 de 25,37%.
- PREVOIT les recettes au budget primitif 2021.
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président.

008 VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2021

Sur proposition de la Commission des finances et après avis favorable du bureau,

CONSIDERANT les assiettes prévisionnelles pour l'année 2021 de la TEOM sur les zones de perception ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MAJORITE DES VOTANTS**

(Contres : 3 - GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, BODET Judicaële

Absentions : 9 - SPIZAK Pierrick, REHIBI Sébastien (3), PETRAUSKAS Daniel (2), PETITCLAIR Guillaume (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie

Pour : 20)

- **APPROUVE** les taux suivants de TEOM pour 2021 :

	TAUX
AUMETZ	15.46%
AUDUN-LE-TICHE	15.63%
BOULANGE	15.46%
OTTANGE	15.46%
REDANGE	15.46%
RUSSANGE	15.46%
THIL	15.46%
VILLERUPT	15.63%

- **PREVOIT** les recettes au budget annexe.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président.

009 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 ET DES EFFECTIFS DE LA CCPHVA

Monsieur le Président rappelle que ce budget a été établi suite au débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président donne lecture des propositions pour le budget primitif principal 2021.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MAJORITE DES VOTANTS
(Contre : 3 - BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald)**

- APPROUVE le budget primitif principal 2021 de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette qui s'équilibre comme suit :

Budget Primitif principal 2021 de la CCPHVA	
Dépenses	
De fonctionnement	8 071 094,94 €
D'investissement	25 386 849,07 €
Dépenses totales	33 457 944,01 €
Recettes	
De fonctionnement	8 071 094,94 €
D'investissement	25 386 849,07 €
Recettes totales	33 457 944,01 €

- APPROUVE l'état du personnel présenté dans le document budgétaire.
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président.

010 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2021 ET DES EFFECTIFS DE LA CCPHVA

Monsieur le Président rappelle ce budget a été établi suite au débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président donne lecture des propositions pour le budget primitif annexe 2021.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MAJORITE DES VOTANTS
(Contre : 3 - BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald)**

- APPROUVE le budget primitif annexe 2021 de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette qui s'équilibre comme suit :

Budget Primitif annexe 2021 de la CCPHVA	
Dépenses	
De fonctionnement	4 605 477,60 €
D'investissement	1 148 674,72 €
Dépenses totales	5 754 152,32 €
Recettes	
De fonctionnement	4 605 477,60 €
D'investissement	1 148 674,72 €
Recettes totales	5 754 152,32 €

- APPROUVE l'état du personnel présenté dans le document budgétaire.
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président.

011 OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE POUR L'ANNEE 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n°3, en date du 3 juillet 2019 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA),

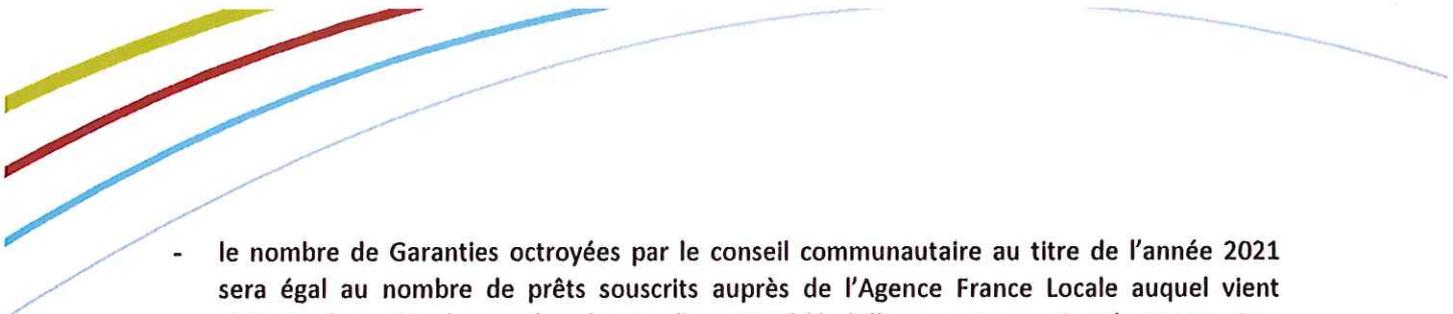
Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la CCPHVA, afin que la CCPHVA puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.

Et, après en avoir délibéré :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE que la Garantie de la CCPHVA est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que la CCPHVA est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2021, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale;
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la CCPHVA pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la Garantie est appelée, la CCPHVA s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

- 
- le nombre de Garanties octroyées par le conseil communautaire au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

 - AUTORISE le Président, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la CCPHVA, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

 - AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

012 POLE CULTUREL DE MICHEVILLE – AVENANT 3 AU MARCHÉ TRAVAUX DE EIFFAGE
ENERGIE – ÉLECTRICITÉ COURANTS FORT ET FAIBLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la CAO du 07 avril 2021 ;

Différentes missions complémentaires doivent être confiées à l'entreprise Eiffage Energie.

Le détail est repris dans l'avenant N°3, joint à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MAJORITE DES VOTANTS
(Contre : 2 - BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno)**

- APPROUVE les missions complémentaires pour un montant de 8 826,95€ HT

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°3

- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2021 et suivants,

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président sur cette affaire.

013 POLE CULTUREL DE MICHEVILLE – AVENANT 5 ET REGULARISATION DE LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°4 AU MARCHE TRAVAUX DE BC CAIRE – SCÉNOGRAPHE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la CAO du 07 avril 2021 ;

Différentes missions complémentaires doivent être confiées au scénographe BC Caire et ses co-traitants (Jezet et Alive Technology).

Le détail est repris dans l'avenant N°5 et régularisation signature de l'avenant N°4 ci-après ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MAJORITE DES VOTANTS
(Contre : 2 - BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno)**

- **APPROUVE** les missions complémentaires pour les montants :
 - o 4 281,00€ HT (correspondant à la régularisation de la signature de l'Avenant n°4),
 - o 22 770,38€ HT (correspondant à avenant n°5),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°5, compris la régularisation de l'avenant 4 du marché de BC Caire,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2021 et suivants,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président sur cette affaire.

014 POLE CULTUREL DE MICHEVILLE – AVENANT 4 AU MARCHE TRAVAUX DE SPIE EST- CHAUFFAGE – VENTILATION – CLIMATISATION – PLOMBERIE – SANITAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la CAO du 07 avril 2021 ;

Différentes missions complémentaires doivent être confiées à l'entreprise SPIE EST.

Le détail est repris dans l'avenant N°4.



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MAJORITE DES VOTANTS
(Contre : 2 - BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno)**

- APPROUVE les missions complémentaires pour un montant de 4 547,76 € HT
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°4,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2021 et suivants,
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président sur cette affaire.

015 POLE CULTUREL DE MICHEVILLE – AVENANT 3 AU MARCHE TRAVAUX DE PIM - CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la CAO du 07 avril 2021 ;

Différentes missions complémentaires doivent être confiées à l'entreprise PIM.

Le détail est repris dans l'avenant N°3.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MAJORITE DES VOTANTS
(Contre : 2 - BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno)**

- APPROUVE les missions complémentaires pour un montant de 28 565,84€ HT
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°3,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2021 et suivants,
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président sur cette affaire.

016 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT - BILAN ANNUEL 2020

VU l'article 137 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un

VU l'article L302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
urbanisme rénové ;

CONSIDERANT le PLUi-H de la CCPHVA approuvé par délibération du conseil communautaire du 25 février 2020 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- APPROUVE le bilan de l'année 2020 du Programme d'Orientations et d'Actions (P.O.A.) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat.
- AUTORISE le Président à transmettre le bilan du P.O.A. à l'État pour information.

017 ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Entendu le présent exposé ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 dite TECV ;

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie territorial ;

VU le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

VU l'arrêté ministériel du 4 août 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

CONSIDÉRANT les préconisations du guide méthodologique « PCAET, comprendre construire et mettre en œuvre » de l'ADEME ;

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil Communautaire du 4 juin 2019 arrêtant le projet de PCAET.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- **DECIDE** d'adopter le projet de Plan Climat Air Energie Territorial ;
- **PREND ACTE** que le plan d'actions du PCAET sert de plan d'actions à la démarche de labellisation Cit'Ergie ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Clôture du Conseil Communautaire du 13 avril 2021.

Le secrétaire
M. FALCHI Antoine